

Appel à candidature pour les membres du Conseil d'Administration de la SAA

Proposition de candidats pour le Conseil Exécutif- élection en mai 2018- (Mandat 2018-2021) et pour les membres du Conseil d'Administration de la SAA (Mandat 2018- décembre 2021)

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES : 21 mars 2018

Le Conseil d'Administration, conformément au règlement intérieur de la SAA, est constitué de quinze membres élus, représentant les 5 zones d'Afrique. Le conseil d'Administration, conformément à l'article 10.1 du règlement intérieur est formé des membres suivants, élus par le processus de vote électronique:

- Treize membres élus par l'ensemble des membres
- Deux membres désignés par les organismes des Nations Unies.

Trois membres seront élus pour représenter chacune des 3 régions: Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe et deux membres seront désignés pour représenter les régions du Centre et du Nord (Règlement intérieur de la SAA- article 10.1). L'élection se déroulera dans les cinq groupes constitutifs à la même période.

Représentation globale et participation

En tant qu'organisation panafricaine, dépositaire de la Conférence Internationale sur le Sida et les IST en Afrique (ICASA), la Société Africaine Anti- sida a besoin de personnes dynamiques, engagées et capables, issues de divers contextes culturels et linguistiques pour siéger au sein de son Conseil d'Administration. Les activités sont généralement menées en anglais et en français; par conséquent, des connaissances en anglais ou en français sont indispensables à toute participation.

Être membre du Conseil d'Administration peut être un travail fastidieux et difficile vu que le Conseil s'efforce de promouvoir le plaidoyer et la recherche dans la lutte contre le VIH/ Sida afin de répondre à la pandémie en Afrique. Cela est également enrichissant car offrant une belle opportunité de collaboration avec des collègues venant de divers horizons.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la SAA est responsable de l'orientation stratégique et professionnelle de la SAA, conformément aux directives approuvées par l'Assemblée Générale (Règlement intérieur de la SAA- Article 10.2). Il établit les priorités, effectue le suivi stratégique des activités de la SAA et approuve les budgets ainsi que les comptes annuels. Il est axé sur des questions stratégiques et donne des orientations au Président, au Secrétaire Général et aux autres membres.

Les membres élus du Conseil d'Administration ont un mandat de quatre ans et sont éligibles pour un deuxième mandat.

Six membres du Conseil d'Administration sont élus par le Conseil en tant que membres de l'exécutif de la SAA. Ce sont : le Président, le Vice-Président, le Secrétaire Général, le Secrétaire Général Adjoint, le Trésorier et le Trésorier Adjoint de la SAA. Le Président peut demander à un membre du Conseil d'Administration de représenter la SAA à des conférences importantes ou à d'autres rencontres afin d'assurer une représentativité de la SAA. Dans ces conditions, la logistique est entièrement prise en charge par la SAA.

Les membres du Conseil d'Administration doivent être disponibles, habituellement à leurs propres frais, pour remplir les obligations du Conseil qui incluent la nécessité d'une assemblée une fois l'an. Lors de la Conférence de ICASA, il y a deux rencontres: la première se tient la veille de l'ouverture de ICASA et la deuxième au lendemain de la clôture de la Conférence. La SAA couvre les frais d'hôtel pour ces rencontres. Une aide supplémentaire mais limitée de frais de déplacement peut être disponible dans des conditions spécifiques. Pour toute autre activité, les membres sont appelés à faire usage du mail et medias sociaux.

Peut être éligible à l'un des **treize sièges du Conseil d'Administration, tout membre s'ayant acquitté de** ses cotisations consécutivement pendant les trois années passées (2015-2016-2017). Chaque candidat doit être nommé au moins par un membre de la SAA.

L'actuel Président élu qui a terminé son mandat en décembre 2017 n'est plus éligible. Les membres du Conseil d'Administration effectuant actuellement un second mandat dans cette fonction ne peuvent plus présenter leur candidature. Les candidats qui seront élus pour siéger au Conseil d'Administration feront un mandat de quatre ans à compter de mai 2018 jusqu'en décembre 2021, et sont rééligibles pour un deuxième mandat (2022-2025).

LE PRESIDENT ET LE CONSEIL EXECUTIF

Le **Président-élu** et le Conseil Exécutif assument cette fonction pendant quatre ans.

Le **Président** dirige la Société et son Conseil d'Administration. Le Président représente la SAA et la Conférence Internationale sur le Sida et les IST en Afrique (ICASA) auprès des principaux gouvernements et industries connexes, des organismes internationaux et nationaux. Le Président dirige le Conseil d'Administration et préside les réunions de l'Assemblée Générale qui se tiennent lors de la conférence bisannuelle de ICASA. La présidence nécessite un nombre important de voyages (environ 50 jours de voyage par an) pour les réunions, la présentation de discours d'ouverture et généralement pour représenter la SAA et la Conférence Internationale sur le Sida et les IST en Afrique (ICASA). Etant donné les moyens limités, les finances de la SAA prennent en charge une partie de ces déplacements ; le président doit donc avoir une capacité importante de mobilisation d'autres sources d'appuis. Le président travaille en étroite collaboration avec le Secrétaire Général et le Trésorier. Le président élu est un membre à part entière du Conseil d'Administration.

Les quatre ans de mandat en tant que **membres élus de l'exécutif** offrent une opportunité pour définir les priorités tout en assumant la présidence. Les membres de l'exécutif travaillent en étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent de la SAA et remplacent le président au besoin, par exemple, pour représenter la SAA ou pour présider des réunions. Les **membres de l'exécutif** ont un mandat de quatre ans. La durée du mandat offre une opportunité pour définir les priorités à suivre tout en assumant la présidence. Les membres du Conseil Exécutif travaillent en étroite collaboration avec le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier. Les six membres de l'exécutif sont élus par le Conseil d'Administration.

Par conséquent, la position de **membres du Conseil Exécutif** implique également un nombre important de voyages, d'engagements de discours et de représentations et exige donc d'avoir une capacité importante de mobilisation d'autres sources d'appuis. Les membres du Conseil Exécutif sont membres à part entière du Conseil d'Administration.

Tous les membres actuels du Conseil d'Administration sont encore éligibles, à l'exception de l'actuel président élu, Dr. Ihab Ahmed, le secrétaire General adjoint, Dr. Enock Omonge et Mme Lois Chingandu membre du Conseil.

QUI PEUT ETRE PROPOSE?

- Le candidat doit avoir un niveau universitaire de troisième (3^e) cycle en sciences sociales ou en médecine (ou tout autre diplôme équivalent).
- Le candidat doit avoir au minimum cinq (05) années d'expérience dans le domaine du VIH/SIDA, des IST, de la santé sexuelle et reproductive ou dans un domaine équivalent.
- Le candidat doit avoir au moins cinq (05) publications à son actif.
- Le candidat doit fournir au moins trois (03) références relatives aux fonctions occupées.

- Le candidat doit avoir participé à au moins trois (03) conférences ICASA, justifiées par des attestations de participation à la conférence.
- Le candidat doit s'être acquitté de sa cotisation de membre pendant au moins trois (03) années consécutives.

COMMENT DESIGNER UN CANDIDAT?

Pour désigner un candidat pour l'élection au Conseil d'Administration :

- Etre signataire autorisé d'une d'association ou d'une institution affiliée à la SAA élections. Le signataire autorisé est la personne ayant son nom dans les bases de données de la SAA.
- Les membres honoraires peuvent proposer des candidats et voter aux élections; ou,
- Les membres institutionnels peuvent également proposer des candidats à ces postes, mais ne peuvent pas voter aux élections.
- Bien vouloir envoyer la lettre de proposition, ainsi que le curriculum vitae du candidat à l'adresse suivante: Boardnomination@saafrica.org

Remarque :

- Il n'y a aucune restriction sur le nombre de candidats que vous pouvez proposer à ces postes.
- Les propositions doivent être faites selon votre zone (Afrique de l'Est, Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique Australe et Afrique du Nord).
- Vous devez vous assurer que votre candidat est disponible pour occuper la position. Nous attendons une confirmation officielle de chacun des candidats, accompagnée d'une déclaration, une fois que nous recevons des propositions sur eux.

Le tableau suivant indique qui peut proposer des candidats et qui peut voter lors des élections qui s'ensuivent.

		Peut proposer	Peut voter lors de l'élection
Membres votants	Signataires <i>autorisés</i> des membres d'association*	Oui	Oui
	Signataires <i>autorisés</i> des membres institutionnels*	Oui	Oui
	Membres honoraires	Oui	Oui
	Membres individuel (personnel)	Oui	Oui

Membres individuels (Etudiant)*	Oui	Non
Organisations institutionnelles Affiliées	Oui	Non

*** Seulement s'ils ont payé toutes leurs cotisations de membres pour l'année 2017 et n'ont pas d'arriérés**

DATE LIMITE DE PROPOSITION DES CANDIDATS

Les propositions de candidatures doivent parvenir au siège de la SAA **AU PLUS TARD LE 21 mars 2018. Passe ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.**

ELECTIONS

- Conformément aux règlements, les élections se font par vote électronique. Seuls les membres votants remplissant les conditions requises, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus, seront habilités à voter. Les membres institutionnels & individuels (Etudiant) ne sont pas habilités à voter lors de ces élections.
- Le scrutin aura lieu du 29 mars au 30 avril 2018, une durée de 5 semaines entre l'ouverture des votes et sa date de clôture.
- Les résultats seront publiés sur le site web de la SAA le 02 mai 2018.
- Le Conseil d'Administration élu sera invité au siège de la SAA du 7-9 mai pour l'élection des membres du Conseil Exécutif.

Ces élections sont extrêmement importantes pour l'administration future de la SAA. Veuillez vous décider si vous désirez proposer des candidats au Conseil d'Administration.

Bien cordialement,

Dr. Ihab AHMED
Président de la SAA
